

Commune
de
Moulins-en-Bessin

Département du Calvados
N° 2023-64

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
Réglementant la circulation et le stationnement
Rue du Marronnier, Rue de l'Eglise, Impasse Beethoven
en agglomération de Coulombs à Moulins en Bessin

Le Maire de Moulins-en-Bessin,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.1, L 2212-2, L 2213-4,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de Madame Laura MICHEL en date du 24 Novembre 2023, pour l'entreprise PCE Services et pour ses sous-traitants AIR8, STEPELEC, FIBRA TELECOM, AMX, OPTICAL NETWORK,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité publique lors de travaux de déploiement de la fibre optique, Rue du Marronnier en agglomération de Coulombs à Moulins en Bessin.

ARRETE

Article 1^{er} : Du Lundi 27 Novembre 2023 jusqu'à la fin des travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement de tout véhicule sera interdit Rue du Marronnier, Rue de l'Eglise et Impasse Beethoven en agglomération de Coulombs à Moulins en Bessin.

Cette réglementation ne s'applique pas aux véhicules d'urgence et de secours.

Article 2 : La signalisation conforme au Code de la Route, sera installée sous la responsabilité de l'entreprise PCE Services.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Courseulles-sur-Mer
- Madame Laura MICHEL de l'entreprise PCE Services

Fait à Moulins-en-Bessin, le 27/11/23,

Madame la Maire
Véronique GAUMERD

